



PRIX RAYMOND VATIER ¹ 2018 DE LA RECHERCHE SUR LA PRATIQUE DE L'AUDIT SOCIAL

Règlement du prix et appel à candidature

Le Prix Raymond Vatier (1) est organisé par l'Institut International de l'audit social. L'IAS a pour vocation d'appliquer et développer les méthodes de l'audit au champ des Ressources Humaines. L'IAS regroupe, en France et à l'étranger, des praticiens d'entreprise, des auditeurs sociaux, et des universitaires.

1 - Conditions de la candidature au Prix

Le prix est ouvert à des candidats ayant réalisé et formalisé, sous forme de mémoire ou de Thèse, un travail de recherche sur la pratique de l'audit social. Ce travail aura été effectué dans un cadre d'enseignement supérieur, en formation initiale ou continue, à un niveau Mastère ou Doctorat. Le travail présenté doit avoir été soutenu en 2016 ou 2017. Les candidats peuvent avoir soutenu leur travail en France ou à l'étranger. La présentation du travail (écrite et orale) au jury sera faite en français.

Le travail présenté doit contribuer à la connaissance et au développement des pratiques et des méthodologies de l'audit social, dans le cadre d'une organisation (entreprise, administration, association ou autre). Il peut porter sur des audits réalisés par des auditeurs extérieurs, ou par des auditeurs internes, sur les méthodologies utilisées, ou être lui-même élaboré par application des méthodes de l'audit social au sujet traité. La notion d'audit social servant, tant de référence aux travaux, qu'à l'appréciation du jury, est définie par le référentiel IAS, téléchargeable sur le site www.auditsocial.org.

2 - Dotation du Prix.

Il sera délivré, après sélection des candidatures, un ou deux prix, doté d'un encouragement financier.

3 - Remise du Prix.

Le Prix 2018 sera remis lors de l'Université d'été de l'IAS, qui aura lieu en France, dans une ville à déterminer.

4 - Jury

Le jury est composé de praticiens et de spécialistes de l'audit social sous la présidence de Bernard Merck. Chaque mémoire est évalué par au moins deux membres du jury en fonction du respect des critères du § 1. Les décisions du jury sont définitives. Si une année, le niveau des travaux présentés n'est pas suffisant ou ne correspond pas aux critères, le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de Prix.

5 - Engagements du candidat

Le candidat, en signant la fiche de candidature, s'engage :

- à être présent, s'il est gagnant, à la remise du Prix.
- à autoriser l'IAS et/ou « le Club de l'audit social » à publier dans leurs documents ou sur leur site Internet des photographies de la remise du Prix et éventuellement des extraits de ses travaux, étant entendu que son nom sera toujours cité, et que cette acceptation ne limite en rien son droit de propriété intellectuelle, et donc sa possibilité de les publier par ailleurs.

6 - Procédure et calendrier de dépôt de candidature

La procédure comporte 4 étapes:

- Le candidat adresse la fiche de candidature jointe remplie, sous forme électronique, à : leprixraymondvatier@e-rh.eu pour le **15 AVRIL 2018**, minuit, date limite,
- Le candidat est informé le **6 mars 2018** si sa candidature est acceptée eu égard au respect des critères du prix.
- Le candidat accepté adresse son mémoire ou sa Thèse, sous format word ou pdf, au plus tard le **18 MAI 2018** à l'adresse suivante: leprixraymondvatier@e-rh.eu. S'il n'est pas en mesure de le faire sous une forme électronique, il doit le signaler lors de l'acceptation de sa candidature à cette même adresse. Une adresse postale lui est alors communiquée.
- Le candidat retenu par le jury sera avisé par le Président début avril pour qu'il puisse être présent lors de la remise officielle du Prix lors de l'Université d'été de l'IAS qui aura lieu à Paris.
-

¹ Fondateur de l'Institut International de l'Audit Social.